

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**Réunion du 8 octobre 2015**

L'an deux mil quinze, le huit du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 3 octobre 2015.

Étaient présents : Mesdames BASTEL Fanny, BERTHOMME Suzette, Mesdames DUBOIS Nathalie, FEVRE Céline, GERAUD Marie-Elisabeth, LARELLE Joëlle, Messieurs BOISSON Jackie, MADEIRA Claude, formant la majorité des membres en exercice,

Le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : Messieurs COURBOULAY Vincent, PEREZ Joaquim

Présents : 8

Votants : 8

Invitée : Chantal Berthou secrétaire de Mairie,

Désignation du secrétaire de séance : A l'unanimité Madame DUBOIS Nathalie été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 40

Adoption des procès-verbaux des deux dernières séances du 10 et 22 septembre 2015 : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des dernières séances qui se sont déroulées les 10 et 22 septembre 2015. Aucune observation n'étant faite, les procès-verbaux des dernières séances sont adoptés à l'unanimité.

Signature du Registre des Délibérations.

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR**I- ECOLE****1/ Cantine**

Devis traiteur :

☞ Madame le Maire rappelle le dernier courrier adressé à la Mairie de Saint Saturnin suite à plusieurs différents répétés quant à l'élaboration des menus de la cantine. Les réunions d'école des commissions cantine faites durant l'année ont peu avancé sur ce sujet. Une dernière réunion a eu lieu lundi 5 octobre regroupant le Maire et les Adjointes de Saint Pierre d'Amilly et le Maire et des Conseillers de Saint Saturnin du Bois.

☞ Madame le Maire propose à son conseil :

- un contrat de restauration collective avec Benon Service Traiteur, la Sarl BE.S.T représentée par Monsieur FAUCHER Yohan, un devis est présenté, menu à 3.46€ ttc avec livraison et règle d'hygiène assurées durant toute l'année scolaire à compter du 2 novembre 2015.

- Une convention doit être signée avec le traiteur,

et de modifier la convention du RPI avec la Commune de Saint Saturnin sur les points restauration, transport et avance de trésorerie (la moitié par rapport à N-1).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents les propositions du Maire, et le charge de signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Délibération 2015/65**2/Sécurité aux abords de l'école**

Il y a lieu de sécuriser les alentours de l'école par un sens unique rue de l'école, un passage piétons rue de la Mairie avec deux barrières de sécurité au niveau de l'arrêt de bus et des interdictions de stationnement dans les deux rues, un parking étant à disposition derrière la cours de l'école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents les propositions du Maire, et le charge de signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

Délibération 2015/66**3/Inauguration des sanitaires du bureau de direction de l'école**

☞ Madame le Maire informe son conseil de l'inauguration des sanitaires, du bureau de direction de l'école le samedi 7 novembre 2015 à 11h. L'inauguration sera suivie d'un cocktail. La Région prend en charge les invitations, plus de 200 cartes seront expédiées. Budget prévu 1300€ pour le pot d'honneur. Accord du Conseil.

II - COMMISSIONS - DESIGNATIONS DE MEMBRES

☞ Madame le Maire rappelle que suite à son changement professionnel et son déménagement Monsieur Samuel Papot a remis sa lettre de démission en tant que conseiller lors du Conseil Municipal du 10 septembre 2015, il y a lieu de le remplacer dans les postes qu'il occupait :

1/ A l'extérieur de la Commune

- ✓ Représentant auprès du Syndicat Intercommunal à vocations multiples **SIVOM** (Mauzé s/le Mignon)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du nom du remplaçant de PAPOT Samuel par MADEIRA Claude. **Délibération 2015/67**
- ✓ Représentant auprès du **Syndicat des 3 rivières** (GUIRANDE, COURANCE, MIGNON)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du nom du remplaçant de PAPOT Samuel par MADEIRA Claude. **Délibération 2015/68**
- ✓ Titulaire de la **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du nom du remplaçant de PAPOT Samuel (Titulaire n°3) par Marie-Elisabeth GERAUD. **Délibération 2015/69**

2/Aux Commissions Communales

- voirie, non remplacé
 - gestion foncière urbanisme, non remplacé
 - développement durable et respect de l'environnement : solliciter PAPOT Samuel en tant que membre extérieur.
- ☞ Madame le Maire souhaite renforcer l'équipe de la commission école en rajoutant quelques membres actifs. Madame BAQUE Jennifer, MENARD Louis Emmanuel et MADEIRA Sandrine.

III - GESTION DES RIVIERES

Syndicat des 3 rivières (Guirande, Courance, Mignon)

☞ Madame le Maire informe son conseil que le syndicat des trois rivières regroupe 26 communes sur l'ensemble des bassins versants des trois rivières.

Les compétences du syndicat comprennent la gestion et la réalisation de travaux sur les cours d'eau de son territoire dans le cadre de l'intérêt général.

Selon les communes la gestion des flux est anarchique, le principe est de fixer les règles entre le syndicat des 3 rivières, les communes, le Sivom et les particuliers ; Madame Dominique IGLE Directrice et Technicienne de rivières du Syndicat souhaite coordonner la gestion de l'ensemble des barrages couvrant les 26 communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des membres présents de mettre en place les conseils donnés par le Syndicat des 3 rivières. **Délibération 2015/70**

IV - DIVERS

- ✚ une convention sera signée avec la CdC Aunis Sud pour le prêt des gobelets pour les cérémonies des 7 et 11 novembre et la fête de Noël du 19/12/15 ainsi qu'un pupitre.
- ✚ rafraichissement du monument aux morts à prévoir pour la cérémonie cantonale.
- ✚ Courrier de remerciements des Restos du cœur pour la subvention octroyée par la Commune,
- ✚ Guirlandes de Noël seront posées à la fin de l'année, certaines illuminations étant hors d'usage, elles ne seront pas remplacées cette année. Une somme sera prévue au budget 2016 pour le renouvellement de certaines décorations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05

Emargement :

Fanny BASTEL Vincent COURBOULAY Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON Nathalie DUBOIS Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD Joëlle LARELLE Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ